CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E213684** **VALABLE JUSQU'AU** **27/04/2027**

ÉDITÉ LE 07/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2024

Raison sociale : VF CARRELAGE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/06/2025

Capital : 5 000

13 BIS RUE DES REMPARTS DU NORD
02820 CORBENY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CORBENY

Siret : 930 068 465 00010

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 4770587

Assurance Responsabilité Travaux :
BPCE IARD 102089771

Assurance Responsabilité Civile :
BPCE IARD 2397312

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Téléphone : 06 69 07 90 26 **Fax :**

Portable : 06 69 07 90 26

Responsabilité légale :
FELDMANN CÉDRIC PRÉSIDENT / VEYRIER SÉBATIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : vf.artisancarreleur@gmail.com

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 165 271 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	2	28/04/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/05/2026 08:03

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.